



## pension alimentaire pour mon fils vivant maintenant chez moi

Par **fbims**, le **06/02/2013** à **19:41**

bonjour, je voudrai savoir si je dois continuer de verser la pension alimentaire ou la moitié de mon enfant de 16 ans qui est à la charge de mon ex femme, depuis une année il loge chez moi pour des raisons de facilitees de transports d'ecole,il ne retourne chez sa mère le mercredi soir,samedi et dimanche. Merci d'avance.

Par **repondre**, le **06/02/2013** à **22:13**

Bonsoir,

vous auriez du faire une demande de modification de la résidence et de la pension auprès de la JAF depuis le changement de domicile de votre fils

faites le maintenant en demandant l'effet rétroactif et demandez qu'une pension soit versée par la mère

mais vous ne pouvez arreter le versement de votre propre chef

bonne soirée